

Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 10/06/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/du mélange : E-liquide destiné aux cigarettes électroniques

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Flawless Vape Labs Ltd
Unit 15, 40 High Cliff Road
LE5 1TY Hamilton - United Kingdom
T 01162344820
tej@flawlessvapedistro.co.uk

Importateur / Metteur sur le marché Suisse

Nom de la société : noSmoky (Supper GmbH)
Rue : St. Klemensstrasse 10
Localité : CH-2544 Bettlach
Téléphone : +41 (0)32 621 69 10
E-mail : info@nosmoky.ch
Numéro de revers : 8113
Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (e-mail) : info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Mentions EUH : EUH208 - Contient FURANÉOL. Peut produire une réaction allergique.
Fermeture de sécurité pour enfants : Applicable
Indication de danger détectable au toucher : Applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH.
Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 10/06/2020 Version: 1.0

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
GLYCÉROL - substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire	(CAS-No.) 56-81-5 (EC-No.) 200-289-5	40-50%	Non classé
PROPYLÈNEGLYCOL - substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire	(CAS-No.) 57-55-6 (EC-No.) 200-338-0 (REACH-no) 01-2119456809-23	40-50%	Non classé
ÉTHYLMALTOL	(CAS-No.) 4940-11-8 (EC-No.) 225-582-5	1,122	Acute Tox. 4 (Oral), H302
FURANÉOL	(CAS-No.) 3658-77-3 (EC-No.) 222-908-8	0,074	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317

Libellé complet des mentions H: voir la rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours généraux	: Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible). Secouriste: veiller à sa propre protection! Voir la rubrique 8 de la FDS.
Premiers secours après inhalation	: Transporter la personne à l'air frais. Laisser la victime au repos. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers secours après contact avec la peau	: Enlever les vêtements touchés et laver toutes les zones de peau exposées à l'eau et au savon doux, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers secours après contact avec les yeux	: Rincer immédiatement à grande eau. Consulter un médecin si la douleur, le clignement ou la rougeur persistent.
Premiers secours après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation prévues.
Symptômes/effets après inhalation	: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Nocif par contact cutané.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit entraîne un danger grave pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie	: Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les récipients exposés. Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie chimique. Empêcher l'eau d'extinction de pénétrer dans l'environnement.

Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/06/2020 Version: 1.0

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. EN 13911. EN 1486. EN 15090. EN 15614. EN 443. EN 469. EN 659.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non préposé aux urgences

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle».

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement de protection adapté peut intervenir.

6.1.2. Pour les intervenants

Équipement de protection : Équiper le personnel de nettoyage d'une protection appropriée. Gants de protection. Lunettes de sécurité. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle».

Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Petites quantités de liquide répandu: absorber avec un matériau absorbant incombustible et pelleter dans un récipient en vue de l'élimination. Absorber les déversements dès que possible avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Déversements importants: pelleter le solide dans des récipients refermables.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Éviter le contact avec la peau.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de: maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.

Règles particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

GLYCÉROL (56-81-5)

UE - valeurs limites d'exposition professionnelle

VLEP IOELV TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
-------------------------------------	----------------------

PROPYLÈNEGLYCOL (57-55-6)

Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 10/06/2020 Version: 1.0

UE - valeurs limites d'exposition professionnelle

VLEP IOELV TWA (mg/m³)	474 mg/m³
VLEP IOELV TWA (ppm)	150 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Mesurer régulièrement les concentrations, ainsi qu'à chaque modification des conditions susceptible d'avoir des conséquences sur l'exposition des travailleurs. Veiller à disposer d'un système de ventilation adapté.

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	2 (> 30 minutes)	0.16		

Protection des yeux:

Lunettes-masque ou lunettes de sécurité

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	transparentes, plastique, avec écrans latéraux	EN 166

Protection respiratoire:

Porter un masque approprié. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire adapté.

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Appareil filtrant (APR) réutilisable, appareil filtrant (APR) jetable	Type P3	Formation de brouillard	EN 143

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition des consommateurs:

Éviter tout contact pendant la grossesse/l'allaitement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Liquide clair et incolore.
Masse moléculaire	: ≥ 62 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≈ 6 – 8
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > -12,9 °C
Point de congélation	: > -12,9 °C
Point d'ébullition	: ≥ 190 °C
Point d'éclair	: > 93 °C
Température d'auto-inflammation	: ≥ 393 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible

Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 10/06/2020 Version: 1.0

Densité	: > 1 g/ml
Solubilité	: Difficilement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	: $\approx 0,042 - 0,95$ Pa·s
Propriétés explosives	: Non classé comme explosif selon les critères CE, mais peut présenter des risques en cas d'incendie.
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres propriétés : Soluble dans l'alcool benzylique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion/irritation cutanée	: Non classé pH: $\approx 6 - 8$
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: $\approx 6 - 8$
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT - exposition unique	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT - exposition répétée	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
Informations complémentaires	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif par inhalation. Toxique en cas

Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/06/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) : Non classé
Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée de bioaccumulation disponible.
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH.

Cette substance/ce mélange ne remplit pas les critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Informations complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions officielles.
Suisse: élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).
Méthodes de traitement des déchets : Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément à la réglementation locale.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions officielles.
Recommandations pour l'élimination du produit et de l'emballage : Éliminer de manière sûre conformément à la réglementation locale/nationale. Éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchet dangereux en raison de sa toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à l'ADR/SDR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR/SDR	IMDG	IATA	ADN	RID
---------	------	------	-----	-----

14.1. Numéro ONU

Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

14.3. Classes de danger pour le transport

Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

14.5. Dangers pour l'environnement

Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 10/06/2020 Version: 1.0

Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Aucune information supplémentaire disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie navigable intérieure

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations de l'UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

15.1.2. Réglementations nationales

Allemagne

Restrictions d'emploi : Respecter les restrictions de la loi allemande sur la protection des mères au travail (MuSchG). Respecter les restrictions de la loi allemande sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).

Classe de danger pour les eaux (WGK) : WGK 2, nettement dangereux pour les eaux (classification selon AwSV, annexe 1)

Ordonnance allemande sur les accidents majeurs (12. BImSchV) : N'est pas soumis à l'ordonnance allemande sur les accidents majeurs (12. BImSchV).

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est répertorié

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est répertorié

Danemark

Remarques relatives à la classification : Les directives de gestion des urgences pour le stockage des liquides inflammables doivent être respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Suisse

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Joe's Juice PUD - Caramel Cheesecake 0mg

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 10/06/2020 Version: 1.0

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données: RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Autres informations: aucune.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

Non classé	
------------	--

Libellé complet des mentions H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH208	Contient FURANÉOL. Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (annexe II de REACH)

Ces informations reposent sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit uniquement au regard des exigences de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être considérées comme garantissant une propriété particulière du produit.

Version suisse

Remarque pour la Suisse: cette fiche de données de sécurité a été établie selon le droit de l'UE; les dispositions de l'UE citées sont reprises telles quelles. Pour la mise sur le marché en Suisse s'appliquent l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) en relation avec le règlement (CE) n° 1272/2008 ainsi que les prescriptions suisses mentionnées ci-après. Les valeurs limites d'exposition professionnelle indiquées à la rubrique 8 sont des valeurs nationales du document d'origine; en Suisse, les valeurs déterminantes sont celles de la Suva.

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 10/06/2020

Adaptations pour la Suisse: rubriques 1.3 (importateur et personne compétente), 1.4 et 4.1 (numéro d'urgence Tox Info Suisse), 13 (OMoD/ORRChim), 14 (ADR/SDR), 15 (législation suisse), 16 (remarque sur le cadre juridique).